

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 63/II04 du 19/12/1983 3
/RIPS.DGTFP.DFP.SAV.F.12.

Portent inscription au tableau d'Avance-
ment au titre de l'année 1978 de Monsieur
BOUKAKA Paul, Administrateur des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des SAF
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8.7.1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.3.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130/NF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 1.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.
62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 65.470/FP.8E du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.496/FP du 1.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75.104 du 1.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.046 du 26.1.81 au décret n°
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81.047 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83.020 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le procès - Verbal de la Commission Administrative
Paritaire réunie à Brazzaville le 22.9.1983 ;

D E C R E T E ;

...../.....

ARTICLE 1er. - Monsieur SOUKAKA Paul, Administrateur de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I - S.F. - (Administration Générale), est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1978 pour le 2° échelon de son grade à 2 ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATICHA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DGB 3
DCF 2
SGG.BC 3
DEP. ORG. PCT. 2
DOSSIERS 3
INTERESSE 1. -

- Itihi Gaspéoumba LEKOUNDZOU. -